

Arrêté du Maire

N° 2026-1178/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu la délibération de mise en place du RIFSEEP en date du 17 décembre 2018,

Vu l'arrêté n° 2025-822/AG en date du 24 juillet 2025 instituant une régie de recettes au service Bibliothèque-Médiathèque,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/08/2026,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 04/08/2026,

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 04/08/2026,

Objet : REGIE DE RECETTES – BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE MUNICIPALE – NOMINATION DES MANDATAIRES

Arrêtons,

Article 1 :

Mesdames Angélique MORTEMOSQUE, Magali VANRIETVELDE, Sandrine LERMENE, Chanez AIT-TALEB, Christine HENRYOT, Rachel GOZILLON ou Messieurs Youcef BENSEDIRA, Thomas MALESIEUX sont nommés mandataires de la régie de recettes Bibliothèque Médiathèque Municipale, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes Bibliothèque Médiathèque Municipale avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com

Fait à Montbéliard le **16 SEP. 2026**



Le Maire,

Marie-Noëlle BIGUINET

OLIVIER MONNIER

Vu pour acceptation

AURELIE DA SILVA

Vu pour acceptation

LOUISE KURTZ

Vu pour acceptation

ANGELIQUE MORTEMOSQUE

CHRISTINE HENRYOT

SANDRINE LERMENE

YOUCEF BENSEDIRA

"Vu pour acceptation"

Déposé en Sous-Préfecture le : **22 SEP. 2026**

Affiché le : **22 SEP. 2026**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

FREDERIQUE MARMIER-PAILHES

Vu pour acceptation

SANELA KUJEVIC

"Vu pour acceptation"

CELINE STEVENOT

"Vu pour acceptation"

MAGALI VANRIETVELDE

Vanrietvelde "vu pour acceptation"

RACHEL GOZILLON

Vu pour acceptation

CHANEZ AIT-TALEB

Vu pour acceptation

THOMAS MALESIEUX

"Vu pour acceptation"